MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION DES RISQUES SRT / BARPI

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

Date et Lieu: FRANCE
Activités: A03.22 - Aquaculture en eau douce

Activited : 7100:22 Aquaculture on ear addec	
₩ • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	N°42140 - 04/05/2012 - FRANCE - 80 - NOYELLES-SUR-MER A03.22 - Aquaculture en eau douce Un déversement de 800 l de gazole provenant de la cuve d'alimentation des groupes électrogènes d'une pisciculture pollue le DIEN. La pollution s'étend sur plusieurs kilomètres et menace la baie de Somme. Les pompiers installent 2 barrages flottants. Le sous-préfet supervise les opérations. L'ONEMA, la DDT et les maires des communes concernées se rendent sur place.
	N°39157 - 23/10/2010 - FRANCE - 29 - PLOUGOULM A03.22 - Aquaculture en eau douce Vers 19 h, un pisciculteur constate l'apparition soudaine d'une coloration rouge brun des eaux entrant dans son établissement en provenance du GUILLEC. La totalité des 130 t de truites et alevins meurt rapidement. Il alerte les secours. Le maire et les gendarmes se rendent sur les lieux. 6 pompiers procèdent à des prélèvements d'eau et d'animaux morts dans la pisciculture. Le lendemain, une mortalité de poissons jusqu'à l'embouchure, soit 13 km de cours d'eau, est constatée. Le maires de Plougoulm et Sibiril prennent des arrêtés d'interdiction de la pôche, de la collecte de coquillages, de la baignade et des sports nautiques dans la baie du GUILLEC et autour du port de Moguériec. L'analyse des prélèvements établit la présence de metam sodium. La pollution est survenue lors de pluies intenses par le lessivage du produit phytosanitaire épandu sur une parcelle agricole 5 km en amont de la pisciculture. Un agriculteur a traité sa parcelle, destinée à la culture de la mâche, le 19 octobre vers 17h30, en pulvérisant au sol un produit désherbant et fongicide, composé de metam sodium. Il a utilisé 1 200 l de produit sur ses 2 hectares et les fortes pluies ont lessivé son terrain, situé en pente, engendrant des coulées de boue jusqu'au ruisseau du PRAT ARNOU, affluent du GUILLERM. Le pisciculteur estime à 500 k?€ le préjudice subi et à 2 ans le délai de retour à une exploitation normale. Des associations de protection de l'environnement se constituent parties civiles et saisissent le tribunal. Ce dernier a considéré que les négligences commises par l'agriculteur (traitement avec un produit qu'il savait particulièrement toxique et rémanent, dans une configuration présentant un risque d'écoulement vers un cours d'eau, alors que l'épisode pluvieux était annoncé) sont constitutives d'une faute caractérisée. L'agriculteur est déclaré coupable de rejet en eau douce de substance nuisible au poisson. Il est condamné à 4 500 ? d'amende et à un to
₩	N°38937 - 08/09/2010 - FRANCE - 29 - LANGOLEN A03.22 - Aquaculture en eau douce A 8 h, un employé constate la présence de nombreux poissons morts dans une pisciculture. Le maire, 8 pompiers, un vétérinaire, 2 agents de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), 1 de l'ONEMA et 3 gendarmes se rendent sur place. Ils constatent la mortalité totale des 30 t de truites arc-en-ciel de l'établissement, ainsi que d'une partie de la faune aquatique 800 m en aval et 1,2 km en amont, où se trouve un pont présentant des coulures oranges suspectes. Des prélèvements sont effectués sur le pont, dans la pisciculture et dans la rivière ODET. La préfecture est informée.La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer la nature malveillante ou irresponsable (élimination irrégulière d'un pesticide interdit) du rejet criminel. L'exploitant estime le préjudice subi à 500 k Euros.
≅ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	N°34858 - 12/07/2008 - FRANCE - 62 - ETRUN A03.22 - Aquaculture en eau douce De légères irisations d'hydrocarbures sont repérées vers 14h30 au niveau d'une pisciculture sur la SCARPE. La

pollution menace les 100 t de poissons de la pisciculture. Les pompiers mettent en place un barrage et récupèrent ensuite le produit avec du papier buvard et un coussin absorbant. Le barrage reste sur place pendant quelques jours. L'exploitation de la pisciculture n'est pas touchée.

N°32380 - 31/07/2006 - FRANCE - 2A - NC

€ 000000

🬳 o o o o o o o € 000000

† 000000

€ 000000

A03.22 - Aquaculture en eau douce **#** 00000

Un incendie se déclare dans les locaux de conditionnement et les bureaux d'une pisciculture. Aucun produit dangereux n'étant utilisé sur place et les stockages d'emballages n'étant pas atteints, seules les émanations sont € 000000 limitées aux fumées de type incendie de locaux administratifs.

N°29714 - 21/04/2005 - FRANCE - 80 - AIRAINES **I**

A03.22 - Aquaculture en eau douce **#** 00000

5 à 10 t de truites meurent dans une pisciculture à la suite d'une pollution d'origine inconnue.

N°28790 - 28/12/2004 - FRANCE - 16 - RUELLE-SUR-TOUVRE

A03.22 - Aquaculture en eau douce

Une fuite sur une citerne de 200 I de gazoil pollue un bassin piscicole. Les pompiers installent un barrage dans le bassin de pisciculture à proximité, un 2ème à 100 m en aval sur la TOUVRE et un 3ème en complément pour confiner le polluant. La citerne située à 3 m de la rive de la TOUVRE n'a pas de bac de rétention. Le propriétaire fait appel à une société spécialisée pour évacuer la terre polluée et s'engage à ne pas nourrir les 7 t de poissons concernés durant 1 semaine.

De l'eau de javel pollue le ru de la LEUZE sur 500 m au cours de la désinfection des bassins d'une pisciculture. La

A la suite de fortes pluies entraînant des lessivages des sols, 8 t de truites sont mortes à cause d'une pollution de la

faune aquatique est mortellement atteinte (20 kg de truites mortes). Une transaction administrative est engagée.

🛉 🗖 🖂 🖂 🚾 Les rejets d'une pisciculture polluent La COMBE CHENEVRIERE. Un laboratoire effectue des prélèvements.

N°13701 - 13/03/1997 - FRANCE - 02 - LEUZE

▼ □ □ □ □ □ □ N°12025 - 01/02/1997 - FRANCE - 54 - PIERRE-LA-TREICHE

A03.22 - Aquaculture en eau douce

A03.22 - Aquaculture en eau douce

ROCHOTTE.

€ 000000

B • • • • • • •

† 000000

🌳 🖬 🖪 🗆 🗆 🗆 🗆

€ 000000

000000

🦞 🖬 🗆 🗆 🗆 🕝

€ 000000

pisciculture. Ils constatent une absence de filtration des déjections animales en aval de cette pisciculture comprenant 23 bassins sur 3 ha et produisant 100 t de truites à l'année. La fédération départementale de pêche porte plainte et le 26/01/98, le tribunal de Guingamp condamne le directeur de cette pisciculture. Outre l'amende de

Quelques 2 500 l de gazole sont déversés dans un bassin ostréicole. Le ramassage et la commercialisation des 🬳 🖪 🗆 🗆 🗆 🗆 . coquillages sont interdits par arrêté, pendant la durée des analyses. Aucune pollution apparente n'ayant été révélée € 000000 sur les huîtres, l'arrêté est levé.

📕 🗆 🗆 🗖 🗖 🗖 N°4234 - 09/01/1993 - FRANCE - 17 - SAINT-CESAIRE

A03.22 - Aquaculture en eau douce **†** 000000

€ 000000

Une pollution d'origine indéterminée de l'eau de 4 bassins d'alevinage provoque la mort de 2,4 t de truitelles. 🬳 🗖 🗆 🗆 🗆 🗆

N°2504 - 11/12/1990 - FRANCE - 40 - LALUQUE

A03.22 - Aquaculture en eau douce **†** 000000

Une pollution interne d'origine inconnue affecte les eaux d'une pisciculture. La production est affectée et 60 t de 🬳 🗖 🗆 🗆 🗆 🗆 truites sont tuées. € 000000